



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE BUTRY-SUR-OISE  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 03 NOVEMBRE 2025 – 19h**

---

**DÉLIBÉRATION N° DCM2025034**

---

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS NOVEMBRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 3 novembre 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 24 octobre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 octobre 2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

M. Claude NOËL, M. Philippe PRIOUX, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Juline GARNAVAULT, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, M. Gilles PAIGNON, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Arnaud LORENZI, Mme Sylvie AMBLAS, Mme Sabrina TERRASSE, M. Robert ESPECEL, Mme Josiane GONSARD.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

M. Benoît DUMONT qui a donné pouvoir à M. BOURIAUD  
Mme Caroline SEVEGRAND, qui a donné pouvoir à Mme CABUROL  
M. William BOURGOIN, qui a donné pouvoir à M. PAIGNON

**ÉTAIT ABSENT à l'ouverture de la séance :**

M. Denis KLETZLEN-BODES

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Philippe PRIOUX



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2025**

### **DÉLIBÉRATION N° DCM2025034**

**Objet : SICTEU - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2024 (R.P.Q.S.)**

**Rapporteur : Monsieur Philippe PRIOUX, Adjoint au Maire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-5 disposant qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif doit être réalisé,

**Considérant** que ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,

**Considérant** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2024 (R.P.Q.S.) transmis par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées du Bassin du Sausseron (S.I.C.T.E.U.) transmis.

**Considérant** que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service,

**Considérant** que celui-ci est consultable sur demande en Mairie,

**Après** en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

↳ **Prend acte** du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement du Syndicat Intercommunal de Collecte et traitement des Eaux Usées du Bassin du Sausseron (S.I.C.T.E.U.)

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A Butry-sur-Oise, en mairie, le 03 novembre 2025



Commune de Butry sur Oise – Place Pierre Blanchard – 95430 Butry sur Oise – Téléphone : 01.34.08.95.00 – [www.butry.fr](http://www.butry.fr)

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

**REÇU EN PREFECTURE**

le 12/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219501202-20251103-DCM2025034-